



AE

SCHWEIZERISCHES ROTES KREUZ

CROIX-ROUGE SUISSE

CROCE ROSSA SVIZZERA

Aux membres d'honneur  
 Aux membres de la direction  
 Aux présidents de Section } de la Croix-Rouge suisse

Berne, le 11 mars 1960

Concerne: Aide aux sinistrés d'Agadir.

222 Mar. 1

Mesdames et Messieurs,

Nous estimons utile de vous orienter de nouveau brièvement sur le déroulement de notre action de secours en faveur des victimes du tremblement de terre d'Agadir.

### 1. Personnel

Notre équipe médicale composée de 4 infirmières et d'un infirmier travaille depuis le 6 mars dans deux hôpitaux marocains où sont hospitalisés des blessés d'Agadir.

Des délégués de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge sont chargés de la direction de l'action de secours au Maroc. Parmi ces délégués on compte notamment Mlle Hélène Vischer (Bâle), membre de notre Comité central, le Dr H. Spengler (Berne), vice président de la Croix-Rouge suisse, et Mr. Ed. Reinhard (Berne) qui dirige depuis quelques mois l'action de secours en faveur des réfugiés algériens au Maroc. Mlle Vischer est fixée à Rabat où elle assiste le chef médical de l'action en faveur des victimes de l'intoxication d'huile frelatée. Le Dr Spengler travaille à Casablanca où il est principalement responsable de l'acheminement et du contrôle des marchandises destinées aux victimes du tremblement de terre d'Agadir.

### 2. Matériel

Jusqu'à ce jour, la Croix-Rouge suisse a envoyé des marchandises pour une valeur globale de Fr. 200.000.- soit notamment :

Plasma sanguin, médicaments, pansements, lits de camp, couvertures, draps, trainings, vêtements d'enfants et lait condensé.

D'autres expéditions seront effectuées suivant les données qui nous seront communiquées par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Nous avons mis à la disposition de la Ligue la somme de Fr. 20.000.- pour l'achat de denrées alimentaires sur place.

- 2 -

### 3. Collecte d'argent

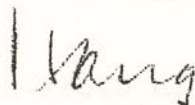
La collecte de la Croix-Rouge suisse a permis d'obtenir à ce jour plus de Fr. 800'000.-. Etant donné que les actions de secours immédiat et la reconstruction ultérieure nécessitent des moyens énormes, notre collecte continue par le compte de chèques postaux III/4200 (Aide à Agadir).

Puisque la collecte de la Croix-Rouge suisse par le CCP III/4200 marche bien et que, par ailleurs, la collecte de la Chaîne du Bonheur tant à Bâle qu'à Lausanne marche également très bien, nous pensons qu'il n'est pas nécessaire que les Sections organisent des "Collectes pour Agadir". Il ne faudrait pas non plus, dans la règle, que les sections accordent le patronage de la Croix-Rouge suisse pour des collectes ou représentations organisées par de tierces institutions ou entreprises. Par contre, ces tierces institutions ou entreprises peuvent annoncer que le produit de leurs collectes ou représentations sera versé à la Croix-Rouge suisse en faveur des sinistrés d'Agadir.

4. Une collecte de vêtements ou de couvertures n'est toujours pas envisagée. Les dons spontanés peuvent toute fois être transmis au dépôt central de la Croix-Rouge suisse à Wabern près de Berne.
5. La Chaîne du Bonheur envisage d'accueillir en Suisse des enfants marocains victimes du tremblement de terre. Les différents aspects techniques d'une telle action sont actuellement étudiés tant par la Société suisse de radiodiffusion que par la Croix-Rouge suisse. Au cas où cette action serait entreprise il ne pourrait de toute façon s'agir que d'un hébergement collectif dans des homes et non d'accueils individuels dans des familles.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

CROIX-ROUGE SUISSE  
Le Secrétaire général



Dr Hans Haug